



**CCAS de
Saint-Savin**

Envoyé en préfecture le 04/06/2026
Reçu en préfecture le 04/06/2026
Publié le 04/06/2026
ID : 038-213804552-20260601-DELCA2026_015-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DELIBERATION n°2026-015

Nombre de Conseillers
en exercice : 17

présents : 17
votants : 17

L'an deux mille vingt-six, le 1^{er} juin à dix-neuf heures 30,
le Conseil d'Administration du CCAS de la Commune de SAINT-SAVIN
dûment convoqué, s'est réuni à la salle du conseil en mairie
sous la présidence de Fabien DURAND, Maire
Date de convocation du Conseil d'Administration : le 22 mai 2026

Présents : Mmes et Mrs : Fabien DURAND, Elodie DUGUE, Sandrine ANSELME, Monique BAUD, Célia CASTELLI, Amandine CLAISSE, Alain DERAMBURE, Camille FLACHER, Yannick JAFFRES, Yohan GAYET, Isabelle GRIVEAU, Catherine LINAGE, Françoise REALE, Gilbert ROUX, Monique SOBOUL, Fabien TINET, Aurélie TERRAY

Absentes :

FIXATION DES TARIFS POUR LA SORTIE A ANNECY LE 18 JUIN 2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Monsieur le Président expose :

Le CCAS souhaite mettre en place des actions visant à favoriser la vie sociale des habitants de la Commune en proposant des activités de rencontre.

L'idée est de proposer aux personnes de 65 ans et plus une journée sur Annecy.

Cette sortie est programmée le 18 juin 2026 et est organisée par les cars Annequin.

Le tarif d'achat est fixé à 83 € par personne à partir de 50 participants et jusqu'à 55 maximum.

Le CCAS souhaite appliquer le tarif suivant :

- Administrés de 65 ans et plus : 78 €
- Personnes extérieures à la commune : 83 €

Le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré à l'unanimité

Approuve ce projet de sortie à la journée du 18 juin 2026 auprès des personnes de 65 ans et plus avec la participation du CCAS telles que détaillée ci-dessus

Autorise le Président à signer toute pièce de nature administrative, technique ou financière afférente

Fait et délibéré le 1^{er} juin 2026
Pour copie conforme.



Le Président du CCAS,

Fabien DURAND